

Niveau :	<b>LICENCE PROFESSIONNELLE</b>					Année 3
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					<b>LP</b>
Mention :	Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux					
Parcours :	<b>Gestionnaire de Système Informatique d'Entreprise (GSIE)</b>					
Volume horaire étudiant :	164,5 h	91 h	192,5 h	h	140 h	<b>448 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Projet tutoré	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsables pédagogiques  Arnaud BOUCHER  Fabrice MAIRESSE ☎ 03.86.49.28.57 ☎ 03.86.49.28.59 <a href="mailto:rplpgsie@iut-dijon.u-bourgogne.fr">rplpgsie@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>	Responsable de scolarité  Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 <a href="mailto:scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr">scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>  Suivi LP GSIE ☎ 03.80.39.65.33  Suivi pédagogique ☎ 03.86.49.28.40 <a href="mailto:rt-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr">rt-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>  Formation continue : SEFCA <a href="mailto:alternance-iut@u-bourgogne.fr">mailto:alternance-iut@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE Département <b>Réseaux et Télécommunications</b> IUT Dijon-Auxerre Route des plaines de l'Yonne 89000 AUXERRE

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs**

La licence professionnelle « Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux – parcours Gestionnaire de Système d'Information d'Entreprise » a pour vocation de répondre aux demandes des entreprises à la mise en œuvre de systèmes d'information, et d'en assurer la gestion, l'exploitation et les évolutions. Au-delà du savoir technique (Informatique, Réseaux, Télécoms) elle permet aux étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires à la gestion de projets, au management d'équipes et à la communication entre les personnes.

Elle est organisée par alternance dans le cadre d'un partenariat avec le Pôle Formation 58-89.

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

Fonctions visées, essentiellement au service des PME-PMI (mais aussi des organismes publics ou privés) :

- Gestionnaire de système informatique,
- Administrateur systèmes et réseaux,
- Administrateur sécurité,
- Cadres de gestion, d'exploitation et de maintenance des systèmes et réseaux,

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Compétences ou capacités attestées par la délivrance du diplôme national.

### ■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Compétences techniques professionnelles :

- Connaissances techniques approfondies dans les spécialités sécurité des systèmes informatiques et réseaux
- Connaissance de l'environnement économique et social de l'entreprise
- Capacité à gérer une équipe de collaborateurs
- Capacité à mener la gestion d'un projet global (de la définition du cahier des charges à la réception)

## Modalités d'accès à l'année de formation :

### ■ Sur sélection

Tous les candidats sont invités à déposer un dossier de candidature sur [e-candidat](#) (voir plus précisément les dates de session affichées en ligne à partir du 15 janvier de chaque année) de façon à participer à un entretien de motivation et d'orientation avec les responsables du diplôme et les responsables des CQPM concernés.

- Niveau L2 (60 crédits) validé en Licence Sciences, Technologie et Santé mention Informatique, Sciences et Technologies ou Sciences de l'Ingénieur ;
- Titulaires d'un DUT ou d'un BTS du secteur industriel, ou d'un titre homologué de niveau III dans une spécialité compatible avec la formation ;
- Elèves de 2ème année des Classes Préparatoires en 2 ans aux Grandes Ecoles Scientifiques.

L'inscription n'est définitive, dans la limite de la capacité d'accueil du parcours et de la mention, que lorsque le candidat a signé un contrat d'alternance avec une entreprise d'accueil (en général contrat de professionnalisation).

### ■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

**Organisation et descriptif des études :**
**■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis**

CC\* : contrôle continu

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
<b>Connaissances fondamentales du métier</b>	Linux	14		21	35	11	CC*	Ep Ecrite/Orale	3,5
	Administration Windows Server	7		7	14		CC	Ep Ecrite/Orale	1,5
	Administration Active Directory	7	3,5	14	24,5		CC	Ep Ecrite/Orale	2,5
	Interconnexion des réseaux locaux	7		7	14		CC	Ep Ecrite/Orale	1,5
	Technologies des réseaux locaux	7		7	14		CC	Ep Ecrite/Orale	1,5
	IPv6	3,5		3,5	7		CC	Ep Ecrite/Orale	0,5
<b>TOTAL UE 1</b>		<b>45,5</b>	<b>3,5</b>	<b>59,5</b>	<b>108,5</b>	<b>11</b>			<b>11</b>

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
<b>Compétences générales du métier</b>	Architecture SI	3,5	3,5		7	8,5	CC	Ep Ecrite/Orale	0,5
	BDD : Modèle relationnel	7	7	7	21		CC	Ep Ecrite/Orale	2
	BDD : Administration	7		10,5	17,5		CC	Ep Ecrite/Orale	1,5
	Réseaux WLAN	3,5	3,5	3,5	10,5		CC	Ep Ecrite/Orale	1
	Sécurisation périmétrique	7	7	14	28		CC	Ep Ecrite/Orale	2,5
	Sécurité de l'information	3,5		3,5	7		CC	Ep Ecrite/Orale	0,5
	Droits des TIC	7			7		CC	Ep Ecrite/Orale	0,5
<b>TOTAL UE 2</b>		<b>38,5</b>	<b>21</b>	<b>38,5</b>	<b>98</b>	<b>8,5</b>			<b>8,5</b>

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
<b>Management, communication  Gestion et stratégie d'entreprise,  Management de projet</b>	Communication comportementale	3,5	7		10,5	9,5	CC	Ep Ecrite/Orale	1
	Animation de réunion	3,5	3,5	3,5	10,5		CC	Ep Ecrite/Orale	1
	Gestion, analyse des coûts	10,5	14		24,5		CC	Ep Ecrite/Orale	2,5
	Anglais	7		7	14		CC	Ep Ecrite/Orale	1,5
	Cahier des charges	3,5	3,5		7		CC	Ep Ecrite/Orale	0,5
	Management de projet	7	3,5	7	17,5		CC	Ep Ecrite/Orale	1,5
	Management de projet : étude de cas		10,5		10,5		CC	Ep Ecrite/Orale	1
	ITIL	3,5		3,5	7		CC	Ep Ecrite/Orale	0,5
<b>TOTAL UE 3</b>		<b>38,5</b>	<b>42</b>	<b>21</b>	<b>101,5</b>	<b>9,5</b>			<b>9,5</b>

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
Connaissances avancées de l'administration	Programmation des équipements CISCO	7	7	14	28		CC	Ep Ecrite/Orale	2,5
	Architecture 3-Tier	7	7	14	28		CC	Ep Ecrite/Orale	2,5
	Outils collaboratifs	7		14	21		CC	Ep Ecrite/Orale	2
	Système et stockage virtualisés	10,5	7	21	38,5		CC	Ep Ecrite/Orale	3,5
	Administration avancée Active Directory	7		21	30		CC	Ep Ecrite/Orale	1,5
	VoIP et ToIP	3,5	3,5	3,5	10,5				
<b>TOTAL UE 4</b>		<b>42</b>	<b>24,5</b>	<b>73,5</b>	<b>140</b>	<b>13</b>			<b>13</b>

UE 5	discipline	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
Projet tuteuré	Projet tuteuré (140h)		CC		6
<b>TOTAL UE 5</b>		<b>6</b>			<b>6</b>

UE 6	discipline	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	total coef
Stage	Mise en situation (700 h)	12	CC		12
<b>TOTAL UE 6</b>		<b>12</b>			<b>12</b>

TOTAL ANNEE	CM	TD	TP	Total	ECTS
	164,5	91	192,5	448	60

#### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, **le Référentiel commun des études LMD** précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

#### Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois**

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 pour l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tuteurés et le stage
- et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement académiques ou professionnels, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

### **Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)**

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

La licence étant à effectif limité, le redoublement n'est pas systématique.

### **Dispositions particulières et précisions**

#### Session de rattrapage

Compte tenu du planning de l'alternance mis en place et du contrat de travail courant en principe jusqu'en septembre, la soutenance de stage est prévue la première semaine de septembre. En conséquence, la session de rattrapage des UE non validées (inférieures à 10/20) fin juillet sera organisée début septembre avant le jury.

Au cours de cette session, le candidat repasse uniquement les UE non validées inférieures à 10/20. Pour cela, il repasse une épreuve écrite ou orale dans au moins l'une des matières (=modules) de l'UE où il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20, la note obtenue au cours de cette session annule et remplace alors la précédente quelle que soit sa valeur. Le jury de 2ème session se réunit après la fin des épreuves orales et de la soutenance de stage.

#### Jury de la Licence professionnelle

La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984.

Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

#### Obtention de la licence professionnelle par la voie de la VAE

Au regard de son expérience professionnelle (3 ans minimum d'activités en lien avec le diplôme), le candidat peut obtenir la licence professionnelle « Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux – parcours : « Cybersécurité » grâce au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) défini par l'Université de Bourgogne et conformément au décret n° 2002-590 du 24 avril 2002.

Le diplôme est délivré par un jury constitué pour deux tiers par des enseignants de l'Université et par un tiers par des représentants professionnels.

Les candidats peuvent prendre contact avec le service universitaire de formation continue de l'université de Bourgogne (SEFCA – vae@u-bourgogne.fr).